

Adhérer aux Entreprises du Voyage c'est :

- Faire partie d'un **réseau professionnel puissant** représentant 80 % du poids économique du secteur d'activité et plus de 20 000 collaborateurs.
- **Être bien représenté**, participer à la **défense des intérêts de votre profession** et obtenir des mesures favorables pour vos entreprises grâce au lobbying de nos équipes.
- Se retrouver pour **échanger entre confrères** partageant les mêmes problématiques (commissions techniques, ateliers de travail, congrès annuel).
- **Disposer de conseils au quotidien**. LES ENTREPRISES DU VOYAGE vous offre l'accès à ses activités de conseil et d'expertise dans les domaines : juridique, social, fiscal, relations avec IATA et les compagnies aériennes, garantie financière, risques Destinations, etc...
- **Accéder, via www.entreprisesduvoyage.org, à des informations utiles** : fiches juridiques, baromètre d'activité, panorama de branche, veille technologique, ainsi qu'à une bourse de l'emploi : dépôt d'offre d'emploi et consultation d'une CVthèque.
- **Bénéficier d'offres de formations professionnelles**, dispensées par notre centre de formation TravelPro Formations, créé en collaboration avec l'APST. www.travelproformations.com
- **Bénéficier du dispositif de la Médiation Tourisme et Voyage**, dont LES ENTREPRISES DU VOYAGE est membre fondateur, avec le SETO et la FNAM. www.mtv.travel
- **Bénéficier de la carte Agent de Voyages**, qui atteste de votre statut auprès des différents transporteurs, prestataires et fournisseurs et vous permet de bénéficier d'avantages auprès de certains de nos partenaires.
- **Être informé de l'actualité de la profession** et bénéficier d'informations privilégiées grâce aux notes d'informations Flashnews (réservées aux adhérents), à notre newsletter Capnews et à notre présence sur les réseaux sociaux.

LES ENTREPRISES DU VOYAGE



LES ENTREPRISES DU VOYAGE en quelques chiffres

- Plus de **1 300** entreprises adhérentes (3 500 points de vente).
- **9** délégations régionales.
- **7** commissions techniques, **7** délégations.
- **1** centre de formation : TravelPro Formations, créé conjointement avec l'APST.
- **150** élus bénévoles qui participent aux travaux de l'organisation, **11** collaborateurs.

Quelques repères sur l'activité de la profession

- Plus de **31 000** salariés, **4 000** agences de voyages.
- **26** milliards d'euros de volumes d'affaires.

Club des Partenaires des ENTREPRISES DU VOYAGE



LES ENTREPRISES DU VOYAGE - 15, Avenue Carnot - 75 017 Paris
Tél.: 01 44 01 99 90 - E-mail : contact@entreprisesduvoyage.org

www.entreprisesduvoyage.org

 @LesEntDuVoyage

 [facebook/entreprises.du.voyage](https://www.facebook.com/entreprises.du.voyage)

LES ENTREPRISES DU VOYAGE



Voyage en France | Tour-opérateurs | Organismes de voyages de groupes | Voyage d'affaires | Distributeurs et Assembleurs de voyages | Organismes de séminaires, congrès, incentives, foires et salons | Voyages de jeunes.

- # Représentation
- # Défense des intérêts du secteur
- # Aide à la compétitivité
- # Accompagnement du développement des entreprises
- # Formations
- # Conseils
- # Communication



De l'action collective à l'appui personnalisé

Créé en 1945, LES ENTREPRISES DU VOYAGE (ex SNAV) est l'interlocuteur des pouvoirs publics pour l'ensemble des métiers qu'il représente : Voyage en France, Tour-opérateurs, Distributeurs et Assembleurs de voyages, Voyage d'affaires, Organismes de voyages de groupes, Voyages de jeunes, Organismes de séminaires, congrès, incentives, foires et salons.

Son objectif :

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PAR SES ACTIONS DE REPRÉSENTATION, D'ÉTUDES ET DE FORMATION.

Attentif et vigilant quant à l'avenir et aux mutations des métiers, LES ENTREPRISES DU VOYAGE a développé des **rappports forts avec les pouvoirs publics**.

Il est l'**organe patronal représentatif de la branche** et à ce titre négocie avec les partenaires sociaux pour l'ensemble des entreprises du secteur.

Il agit au niveau européen : il est **membre fondateur de l'ECTAA** - Confédération européenne des associations d'agences de voyages.

Il **s'engage par convention**, et ce pour la globalité de la profession, auprès des transporteurs nationaux (Air France /SNCF) et de IATA.

Il **assiste ses adhérents** dans les domaines : juridique, social, fiscal, relations avec IATA, garantie financière, etc.

Il **intervient dans des litiges entre professionnels, et pour la défense du Consommateur** dans le cadre, par exemple, des faillites de compagnies aériennes.

En partenariat avec l'APST, il est à l'initiative de la **création du centre de formation TravelPro Formations**.

Dans le cadre des relations avec les Consommateurs, il a **initié la création de la Médiation Tourisme et Voyage**.

Il est membre fondateur de la **Confédération des Acteurs du Tourisme** (2017).

REPRESENTER

Aux niveaux européen et mondial :

- Au sein de la Commission et du Parlement européen.
- En tant que membre d'ECTAA : www.ectaa.org.

Au niveau national :

- Auprès du Gouvernement et des parlementaires.
- Auprès de IATA, au Comité Financier SNCF, au C.C.A.V., au B.A.R.
- Auprès des instances patronales nationales, MEDEF, CGPME, CSAC.
- Auprès d'Atout France.

Au niveau local :

- Par les délégations régionales.
- Auprès des Comités Régionaux du Tourisme, des Agences Départementales du Tourisme et/ou Comités Départementaux du Tourisme, des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative, des Fédérations hôtelières et de restauration, etc.

CONSEILLER

LES ENTREPRISES DU VOYAGE répond aux demandes de ses adhérents dans les domaines :

Juridique : Responsabilité, transport, consommation, relations clients et fournisseurs, documents de vente, droit de l'informatique et données personnelles.

Social : Relations sociales dans l'entreprise, contrats de travail.

Fiscal : TVA, questions à caractère fiscal.

DEFENDRE ET AGIR

Avec les pouvoirs publics sur :

- L'évolution de la législation
- La garantie financière
- La responsabilité civile professionnelle (RCP)
- L'aménagement du système d'imposition
- La TVA/Fiscalité
- Le contenu pédagogique des diplômes liés au tourisme

Avec les grands fournisseurs :

- Le transport ferroviaire
- Les compagnies aériennes
- Les compagnies maritimes
- Les GDS
- Les assureurs
- Les loueurs de voitures

Avec les organisations syndicales sur :

- La convention collective
- Le statut des guides
- La grille des salaires
- Accord formation (Compte personnel de formation)

COMMUNIQUER

Auprès des adhérents, des medias et du grand-public :

- Via les sites entreprisesduvoyage.org et partezserein.fr, les réseaux sociaux, les newsletters et notes aux adhérents, les salons professionnels et grand public ainsi qu'à travers des campagnes de communication ponctuelles (Radio, Presse).
- Via la cellule de crise

FORMER

Les adhérents aux évolutions des métiers :

- Création avec l'APST de TravelPro formations, le Centre de Formation des Professionnels du Tourisme à Paris et en régions : www.travelproformations.fr.

